



Vielmoulin le 29 avril 2024

Madame, Monsieur

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés.

Il appartient à chaque commune de proposer la liste des zones à la délibération du conseil municipal après avoir organisé une concertation publique sur ce sujet.

Pour Vielmoulin, celle-ci, se fera par l'intermédiaire d'un registre ouvert en mairie où chacun pourra inscrire ses observations sur la proposition ci-dessous ou par mail à l'adresse de la mairie : mairie.vielmoulin@wanadoo.fr ou par courrier adressé à la mairie avant le 13 mai 2024.

**Le registre sera à disposition des habitants en mairie
les lundis 6 et 13 mai 2024 de 9h à 12h.**

En l'état actuel, la commune ne fera pas de proposition en ce qui concerne l'éolien terrestre, la méthanisation et l'hydroélectricité.

Pour ce qui nous concerne les propositions sont les suivantes :

- Photovoltaïque en toiture sur l'ensemble urbanisé de la commune
- Photovoltaïque au sol sur les sections A, B, C en plateau et ZA. (Voir plan au verso)

↳ Tournez SVP

Zone proposée pour le photovoltaïque au sol

